



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés liées à la révision mécanique de l'AAH

Question écrite n° 3010

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur certaines difficultés relatives à la révision mécanique de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). En effet, plusieurs cas laissent apparaître que le montant de cette allocation a été réduit automatiquement pour des personnes handicapées, du seul fait que leur enfant a atteint l'âge de 20 ans. Or cette révision mécanique touche parfois des personnes handicapées à 80 % dont l'enfant est encore à leur entière charge et n'ont pas d'autre soutien. Alors que leur propre handicap n'a pas diminué, parfois bien au contraire, cette révision à la baisse de leur allocation entraîne une perte financière aux conséquences très importantes. Il lui demande s'il ne lui apparaît pas opportun d'examiner en amont les situations personnelles des concitoyens les plus fragiles, avant toute révision de leur allocation, ce qui éviterait ainsi de les mettre dans des situations très difficiles.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3010

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2022](#), page 5196

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)